

REUNION DU 19 MARS 2021

Le dix-neuf mars deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire.

Présents : MM AUDOUX, NIORT, BARREAU, NAILANI, CHEVAIS, DEVERGE, HUVELIN, CHAUVEAU, DEGORCE, STEPHENS, REMAUD et FOUSSIER

Procurations :

Absents excusés : MM. BLANC, BRISEPIERRE et BAUDET

Absent :

Secrétaire de séance : Mme BARREAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 mars 2021

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 **MAISON MEDICALE (2021-11)**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mmes LELONG, BROSSARD et BAILLEUL, à la clôture de l'exercice

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020 maison médicale, après en avoir examiné les opérations

Suffrages exprimés : 12 Pour : 12

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 **BUDGET HOTEL-RESTAURANT (2021-12)**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mmes LELONG, BROSSARD et BAILLEUL, à la clôture de l'exercice

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020 Hôtel-Restaurant, après en avoir examiné les opérations

Suffrages exprimés : 12 Pour : 12

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 **CHAUFFERIE (2021-13)**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mmes LELONG, BROSSARD et BAILLEUL, à la clôture de l'exercice

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020 Chaufferie, après en avoir examiné les opérations.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET PRINCIPAL (2021-14)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mmes LELONG, BROSSARD et BAILLEUL, à la clôture de l'exercice

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020 du budget principal, après en avoir examiné les opérations.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - MAISON MÉDICALE (2021-15)

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, sous la présidence de l'adjoint, Monsieur Jacques NIORT, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	9586,65
	Réalisé :	5293,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	9586,65
	Réalisé :	2586,65
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	20697,40
	Réalisé :	4795,80
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	20697,40
	Réalisé :	18952,46
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2707,26
Fonctionnement :	14156,66
Résultat global :	11449,40

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 HOTEL RESTAURANT-MULTISERVICES (2021-16)

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, sous la présidence de l'adjoint, Monsieur Jacques NIORT, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	22557,66
	Réalisé :	7133,85
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	22557,66

	Réalisé :	21557,66
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	16654,06
	Réalisé :	12358,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	16654,06
	Réalisé :	7917,67
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		14423,81
Fonctionnement :		-4440,61
Résultat global :		9983,20
Suffrages exprimés :	11	Pour : 11

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - CHAUFFERIE COLLECTIVE (2021-17)

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, sous la présidence de l'adjoint, Monsieur Jacques NIORT, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	53532,84
	Réalisé :	26060,14
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	53532,84
	Réalisé :	23533,67
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	124023,21
	Réalisé :	63231,38
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	124023,21
	Réalisé :	127875,94
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		-2526,47
Fonctionnement :		64644,56
Résultat global :		62118,09
Suffrages exprimés :	11	Pour : 11

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020- BUDGET PRINCIPAL (2021-18)

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, sous la présidence de l'adjoint, Monsieur Jacques NIORT, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	724924,35
	Réalisé :	151680,79
	Reste à réaliser :	461364,00

Recettes	Prévu :	724924,35
	Réalisé :	270056,81
	Reste à réaliser :	246284,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	770498,95
	Réalisé :	455467,47
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	770498,95
	Réalisé :	764856,86
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	118376,02
Fonctionnement :	309389,39
Résultat global :	427765,41
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11

AFFECTATION DES RESULTATS 2020- MAISON MÉDICALE (2021-19)

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 , le Conseil Municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2229,26
- un excédent reporté de :	11927,40

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	14156,66
- un déficit d'investissement de :	2707,26
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	2707,26

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	14156,66
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2707,26
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	11449,40
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2707,26

Suffrages exprimés : 12 Pour : 12

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – CHAUFFERIE (2021-20)

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 , le Conseil Municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	31164,28
- un excédent reporté de :	33480,28
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	64644,56
- un déficit d'investissement de :	2526,47
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	2526,47

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	64644,56
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2526,47
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	62118,09
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2526,47

Suffrages exprimés : 12 Pour : 12

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - HOTEL RESTAURANT (2021-21)

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 , le Conseil Municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	2308,53
- un déficit reporté de :	2132,08
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	4440,61
- un excédent d'investissement de :	14423,81
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	14423,81

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DÉFICIT	4440,61
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4440,61
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	14423,81

Suffrages exprimés : 12 Pour : 2

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – BUDGET PRINCIPAL (2021-22)

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil Municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	54722,44
- un excédent reporté de :	254666,95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	309389,39
- un excédent d'investissement de :	118376,02
- un excédent des restes à réaliser de :	215080,00
Soit un besoin de financement de :	96703,98

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	309389,39
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	96703,98
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	212685,41
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	118376,02

Suffrages exprimés : 12 Pour : 12

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – HOTEL RESTAURANT (2021-23)

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	22918,31
Recettes :	22918,31
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	16264,06
Recettes :	16264,06

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	22918,31	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	22918,31	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	16264,06	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	16264,06	(dont 0,00 de RAR)

Suffrages exprimés : 12 Pour : 12

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – CHAUFFERIE (2021-24)

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	52115,78
Recettes :	52115,78
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	137411,02
Recettes :	137411,02

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	52115,78 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	52115,78 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	137411,02 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	137411,02 (dont 0,00 de RAR)
Suffrages exprimés : 12	Pour : 12

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2021 (2021-25)

La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant **un taux communal de référence de TFPB**, égal à la somme :
du taux départemental d'imposition de 2020 : **17,62 % pour la Vienne**
et du taux communal d'imposition de 2020 : **12.49 %**
soit un taux de référence de : **30.11 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux 2020.

En conséquence, le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2021 :

- taxe foncière propriétés bâties : **30.11%**
- taxe foncière propriétés non bâties : **25.55%**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021- BUDGET PRINCIPAL (2021-26)

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	201226,17
Recettes :	416306,17
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	722106,23
Recettes :	722106,23

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	662590,17 (dont 461364,00 de RAR)
Recettes :	662590,17 (dont 246284,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	722106,23 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	722106,23 (dont 0,00 de RAR)
Suffrages exprimés : 12	Pour : 12

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - MAISON MÉDICALE (2021-27)

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	9822,51
Recettes :	9822,51
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	19569,40
Recettes :	19569,40

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	9822,51 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	9822,51 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	19569,40 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	19569,40 (dont 0,00 de RAR)

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE (2021-28)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150.000€.

En effet, dans l'attente du versement des subventions et dotations accordées, il risque d'y avoir un besoin ponctuel de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, une ligne de trésorerie de 150.000€ aux conditions suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux : index variable * Euribor 3 mois moyenné flooré à 0% auquel s'ajoute une marge de 0.84%
- Commission d'engagement : 225€ soit 0.15% du montant total de la ligne (prélèvement par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat) avec un minimum de perception de 150€.
- Mode de tirage et de remboursement : à réception d'une demande écrite de la mairie, conforme aux modèles fournis lors de la signature de la convention.
- Les dates des tirages et des remboursements doivent être positionnés sur des jours ouvrés.
- Chaque avis de tirage ou de remboursement doit parvenir 3 jours ouvrés avant la date souhaitée. Pas de frais de mise à disposition des fonds.
- Versement des fonds via la procédure de crédit d'office auprès du comptable public.
- Remboursement des fonds via la procédure de débit d'office auprès du comptable public.
- Echéance de la ligne : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé à cette date fait l'objet d'un mouvement automatique de remboursement par la procédure de débit d'office.
- Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES (2021-29)

L'inspection académique de la Vienne envisage la fermeture de plusieurs écoles maternelles et élémentaires notamment dans le Sud Vienne. Le conseil municipal considère que cette décision va à l'encontre des intérêts primordiaux des enfants et ne permettent pas de leur assurer l'égalité des chances et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative et est en contradiction avec l'article L111-1 de l'Éducation Nationale.

De plus les conditions sanitaires rendent très difficiles les conditions d'enseignement et des classes surchargées ne contribueront en aucun cas à les améliorer, bien au contraire.

En conséquence, le conseil municipal décide de s'opposer à cette décision et se déclare solidaire avec les communes concernées.

PLAN DE RELANCE NUMERIQUE POUR L'EDUCATION (2021-30)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de relance numérique pour l'éducation.

L'école de Château-Garnier peut prétendre, pour l'achat de matériel informatique pour l'école, à une aide égale à 70% du coût dans le cadre du plan de relance numérique pour l'éducation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient, suite à la visite du référent numérique de l'Education Nationale, les achats suivants :

Désignation	Description	Prix HT	Prix TTC
1 ORDINATEUR DE BUREAU	Poste de direction (Processeur 15, 8 de Ram, disque SSD 500 Go, Windows 10 Pro)	550,00 €	660,00 €
1 ECRAN DE BUREAU	Ecran 22"	85,00 €	102,00 €
1 ORDINATEUR PORTABLE	Poste enseignants élèves (Processeur i5, 8 Go de Ram, disque SSD 500 Go Ecran 15,6", Windows 10 Pro, souris sans fil, sans sacoche)	731,00 €	877,20 €
10 TABLETTES TACTILE	Tablettes 10" Android (213)+ cover 20,00€ ht + casques (34€ ttc)+ point d'accès wifi (90)	2 760,00 €	3 312,00 €
sacoche pour 10 tablettes	valise de transport et de rechargement pour 10 tablettes	580,00 €	696,00 €
INSTALLATION	poste de travail école	320,00 €	384,00 €
	Tablettes	800,00 €	960,00 €
onduleur	onduleur EATON 3S 550F	62,00 €	74,40 €
LOGICIEL	Microsoft Pack Office standart 201	75,00 €	90,00 €
VISIONNEUSE	visionneuse HUE	66,63 €	79,96 €
	TOTAL	6 029,63 €	7 235,56 €

- Sollicite une aide, dans le cadre du plan de relance numérique pour l'éducation, égale à 70% de la dépense (dans la limite de 3500€ par classe) soit 4900€.
- autorise le Maire à déposer la demande d'aide.

Délibération portant attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) et de l'IFTS 2021-31

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2002-61 et 2002-62 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et à l'IFTS, ensemble l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence des dites indemnités,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant qu'il convient de tenir compte des suggestions particulières liées à certaines missions confiées aux agents de la commune,

et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : sont instituées, reconduites ou revalorisées, les indemnités d'administration et de technicité (I.A.T.) et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires par référence à celles prévues par les décrets n° 2002-61 et 2002-62 précités au profit du personnel.

Article 2 : Bénéficiaires de l'IAT

- adjoints techniques de 2^{ème} classe, catégorie C
- Bénéficiaire de l'IFTS : secrétaire de mairie

Article 3 : Les taux sont ceux des valeurs de l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence des indemnités.

Article 4 : Conformément aux dispositions des décrets n° 2002-61 et 2002-62, les montants de référence annuels réglementaires servant de base au calcul de l'I.A.T et de l'IFTS sont indexés sur la valeur du point d'indice applicable à la fonction publique territoriale.

Article 5 : Pour la constitution d'une enveloppe budgétaire affectée au versement de cette indemnité, il sera fait application d'un coefficient multiplicateur à chaque montant de base précédemment rappelé en fonction de la catégorie de rattachement de chaque agent potentiellement bénéficiaire.

- Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet (IAT) assurant l'organisation du service technique et le tutorat des emplois aidés : coefficient : 8
- Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet (IAT) n'assurant pas de mission spéciale : coefficient 3.12
- Adjoint technique à 33 heures par semaine affecté à l'école (IAT) : coefficient : 2.62
- Adjoint technique à 27.5 heures par semaine affecté à l'école (IAT) : coefficient : 2.62
- Secrétaire de Mairie (IFTS) : coefficient : 1.68

Article 6 : La périodicité du versement sera mensuelle.

Article 8 : Le Maire et le Comptable public sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 9 : La présente délibération prendra effet au 1^{er} avril 2021.

**ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES POUR LES TRAVAUX
DE LA MAISON DES SERVICES DE PROXIMITE (2021-32)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition d'assurance dommages ouvrage pour les travaux de la maison des services de proximité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas souscrire cette assurance dommages ouvrage.

AUDOUX François	
BARREAU Eliane	
BAUDET Valérie	Absente excusée
BLANC Delphine	Absente excusée
BRISEPIERRE Jérôme	Absent excusé
CHAUVEAU Tiphaine	
CHEVAIS Claudine	
DEGORCE Carine	
DEVERGE Christian	
FOUSSIER François	
HUVELIN Damien	
NAILANI Ambdilhadi	
NIORT Jacques	
REMAUD Emmanuel	
STEPHENS Susan	